

DOC. DE LA SESSION No 18

Familles Aca-
diennes
M. Prévot.*Mémoire pour établir les Acadiens vers Blaye.*

Je supplie de me permettre quelques réflexions sur la volonté où le Ministre paroît estre de fixer les bienfaits du Roy aux familles Accadiennes à six années d'entretien le même que le Roy leur accorde depuis qu'elles se sont réfugiées en France. Ce projet m'entraîne à traiter avec détail ce qui les regarde ; je vais mettre sous les yeux tout ce qui a été fait jusqu'à présent pour eux les moyens que le Ministère s'est proposé d'employer, ceux qui peuvent s'espérer au moment et se concilier avec ses vûes.

Le Ministère s'est toujours proposé d'attacher les Accadiens à la glèbe, il l'a regardé comme le seul moyen qui pût leur assurer une existence assez certaine pour annéantir le besoin des secours que l'Etat leur doit et leur accorde, et décharger le Gouvernement des inquiétudes qu'il ne peut s'em pêcher d'avoir sur un peuple qui mérite ses bontés.

On n'a point varié sur ce projet, ce but à atteindre a été le seul moyen qui ait occupé, il est la première promesse qu'on a faite aux Accadiens, ils y ont mis toute leur espérance, le refus qui leur a été fait plusieurs fois de les laisser passer à une domination étrangère (demande à laquelle la misère extrême et la crainte d'être trouvés trop à charge les portoit) a toujours été appuyé du motif qu'on vouloit les rendre propriétaires et les dédommager de l'abandon des biens qu'ils possédoient en Acadie.

Je vais discuter autant que je le pourrai, ce qui peut assurer la réussite du moyen qu'on se propose au moment pour leur établissement.

Les Accadiens ont été si constamment entretenus dans l'espérance d'être attachés à la glèbe qu'ils ont eu presque continuellement des projets d'association pour le moment où le Gouvernement mettroit ses promesses à exécution, j'ai été moy-même chargé de les assurer de ces vûes, je l'ai fait et je ne dois point le laisser ignorer, on ne peut leur faire perdre cette espérance sans les jeter dans le désespoir.

Il n'est pas impossible de remplir leurs vœux par les moyens qu'on se propose, mais tel qu'il se présente il est trop dépendant de tiers coopérateurs qu'il faudroit acquérir et mettre en action au moment, et encore y mit-on la plus grande activité ce moyen s'évanouira sans fruit si on ne luy donne pas plus de force, ce peuple consommera journallement pour les premiers besoins indispensables le secours que le Roy veut bien luy accorder et restera dans la misère d'où on veut le retirer. Seroit-il possible que l'Etat l'abandonne ?

(a)... (Ci-suit de longues explications sur l'état des Acadiens, leurs occupations actuelles, les secours accordés. Comme le gouvernement a décidé de les secourir pendant 6 années, le mieux serait de capitaliser la somme qui serait dépensée en 3 ans et qui ferait 1,942 l. par famille et de l'employer à leur établissement en leur assignant des terres. L'établissement de 78 familles à Belleisle, début des essais *qui n'ont pas eu de suite*, il en a coûté, en total 56,000 l. On a bâti à chaque famille un logement composé d'une grande chambre, une autre moins grande, un fourni, une grange et étable, une aire. Chaque logement est revenu, couvert, garni de ses portes et fenêtres, serrures, en un mot la clef à la main, à 421 l. Les Acadiens y ont travaillé comme charpentier et manœuvres et on a donné à chaque famille.

1 paire de bœufs	} ensemble	180 17 "
1 vache		
1 cheval		

(a) Ce qui suit jusqu'à la fin de la parenthèse signée : E. R., est une analyse faite par feu Edouard Richard. La partie analysée comprend vingt folios qui sont ici omis. On les trouve du folio 326 au folio 346 du vol. 8-1 de la série cottée ACADIE, aux archives du Canada.